



Question orale de M. JUNQUE : La souveraineté numérique.

M. Junqué rappelle que la commune d'Uccle, comme l'immense majorité des communes belges, s'appuie au quotidien sur des outils numériques fournis par des entreprises américaines, avec en tête Microsoft 365. Il en est de même des plateformes Paradigm à l'échelon régional.

L'essentiel du fonctionnement administratif de la commune repose sur ces services. Mais cette dépendance, qui pouvait se justifier en raison de la commodité technique qu'elle procure, prend aujourd'hui une dimension géopolitique qu'on ne peut plus ignorer. Selon une étude publiée en avril 2025, les entreprises et administrations européennes dépensent annuellement 264 milliards d'euros auprès de fournisseurs américains pour leurs logiciels et services cloud. En Belgique, plus de 70 % des institutions publiques (communes, hôpitaux, polices, écoles,...) dépendent du cloud Microsoft pour leurs opérations.

La Flandre a même signé en janvier 2025 le plus grand contrat Microsoft Copilot du secteur public européen. Dans ce contexte, le scénario d'une suspension d'accès imposée ou induite par des tensions politiques ou commerciales entre les Etats-Unis et l'Europe requiert l'attention des décideurs, alors qu'autrefois, il pouvait être considéré comme purement théorique. Le directeur général du Cigref, principal club informatique des grandes entreprises françaises, a publié en 2025 un rapport évoquant comment l'administration américaine pourrait contraindre les grands fournisseurs cloud à suspendre leurs services auprès d'un Etat européen pour peser sur un différend diplomatique.

L'application du Cloud Act, qui habilite l'autorité américaine à accéder à des données stockées par des entreprises où qu'elles se trouvent dans le monde, aggrave encore cette vulnérabilité. Il y a d'ailleurs un précédent concret à cet égard : en 2024, Microsoft a notifié à ses clients russes la suspension d'accès à des dizaines de services cloud avec perte d'accès aux données stockées. La capacité de couper l'accès par décision réglementaire existe donc bel et bien.

Face à ce constat, un mouvement de fond traverse désormais les administrations européennes. De nombreux organismes réévaluent en effet leur indépendance. La Commission européenne a attribué en avril 2026 un marché de 180 millions d'euros pour des projets de « cloud souverain » et devrait présenter fin mai 2026 son « package » de souveraineté technologique. L'association Beltug invite la Belgique à réduire sans attendre sa dépendance aux grandes puissances technologiques.

Or, la commune d'Uccle recourt à des services numériques dont la continuité n'est pas garantie en cas d'escalade politique ou commerciale entre l'Europe et les Etats-Unis, dans un contexte où le Cloud Act confère aux autorités américaines un droit d'accès aux données communales stockées chez des fournisseurs américains indépendamment du lieu de stockage. Cependant, des alternatives européennes existent et sont déjà adoptées par certaines collectivités.

Le Collège a-t-il évalué les risques induits par la dépendance de la commune envers les fournisseurs numériques américains ? A-t-il élaboré un plan de continuité opérationnel en cas d'interruption soudaine de ces services ? Une réflexion sur la diversification des fournisseurs a-t-elle été lancée ? L'adoption partielle de solutions européennes est-elle envisagée en lien avec Paradigm ou de façon autonome ?

M. l'Echevin Biermann confirme que le risque évoqué par M. Junqué est loin d'être théorique. Il s'agit en réalité d'un problème stratégique pour la commune.

À l'instar de l'ensemble des communes belges, Uccle est extrêmement dépendante de logiciels américains. Microsoft 365, utilisé tant par la commune que par l'opérateur régional Paradigm, en est l'exemple principal à cet égard. Cette dépendance ne suscite pas seulement des questions d'ordre

technique ou budgétaire ; elle est susceptible d'altérer la capacité de fonctionnement si l'accès à ces outils venait à être coupé.

La possibilité de tout mettre dans le cloud avait déjà été étudiée en 2018, à l'occasion de la préparation du déménagement vers le nouveau centre administratif. Le Collège n'a pas été convaincu par cette option, notamment en raison du risque de perdre le contrôle des données. Le Collège a donc décidé d'installer ses propres serveurs sous sa propre responsabilité. Avec le recul, cela s'est avéré un très bon choix parce qu'une grande partie du fonctionnement demeure sous le contrôle de l'administration. Depuis lors, l'infrastructure a été solidement renforcée, avec deux centres de données qui se relaient en cas de panne, des sauvegardes conservées à l'extérieur, une double identification pour les accès, une surveillance permanente assurée grâce au socle Security Operation Center.

Pour faire face aux risques, l'administration communale garde des copies des données sensibles en interne. Les systèmes sont cloisonnés de manière à éviter la propagation d'un problème éventuel et des procédures sont prévues afin d'effectuer un redémarrage après un incident éventuel.

M. l'Echevin Biermann tient toutefois à être franc par rapport aux limites inhérentes à l'administration communale : la perspective d'un accès coupé pour des raisons politiques ou juridiques n'a rien d'imaginaire. Si une grande plateforme ou un service fédéral devenait indisponible pour longtemps, une partie des services rendus aux citoyens serait forcément perturbée. Le vrai problème ne réside pas dans l'intrusion éventuelle dans les courriels mais dans la perte de la maîtrise et de la continuité du service public en raison de la dépendance à l'égard d'entreprises soumises à des lois étrangères.

Le Collège accorde donc une priorité à l'élaboration d'un véritable plan de continuité qui devra être testé par des exercices, parallèlement à la mise en conformité avec la nouvelle directive européenne en matière de cybersécurité NIS2. Sur ce point, la commune a atteint le niveau « small » et couvre 60 % du niveau « basique » ainsi qu'une partie du niveau « important ».

Le Collège examine aussi les alternatives européennes pour le stockage, la messagerie, les outils de travail partagé. Certaines d'entre elles sont déjà testées, dans un souci de cohérence avec les outils communs proposés au niveau régional par Paradigm.

M. l'Echevin Biermann signale à cet égard que les entreprises belges CGK et Keyes (ex NRB), figurant parmi les fournisseurs de la commune, ont annoncé la création d'un « Belgian and critical cloud », cloud souverain belge réservé aux administrations dont les données sont censées rester en Belgique. Une telle solution mérite un examen sérieux, mais il ne faut pas oublier que changer d'outil ne se fait pas en un jour et qu'une migration requiert du temps et de l'argent. Et il ne faut pas perdre de vue qu'une donnée stockée en Europe n'est pas nécessairement souveraine si l'entreprise qui la gère dépend, quant à elle, d'un pays étranger. De surcroît, on constate sur les marchés que les entreprises européennes peuvent être acquises par des entreprises internationales.

Quoi qu'il en soit, une commune n'est pas en mesure de régler seule la question de la souveraineté numérique. Uccle mène le combat avec la Région, l'Etat fédéral et l'Union européenne sur quatre fronts à la fois : rendre les outils plus solides, respecter les nouvelles règles de sécurité, assurer un entraînement par des exercices de crise et participer à l'effort commun.